

QUELLES RÈGLES SANITAIRES SUR LE TERRITOIRE ?

- ✓ Sur toute l'île, **le masque est obligatoire dans la rue** et dans les établissements recevant du public,
- ✓ **Respectez les mesures barrière** : distanciation, aération, lavage des mains...
- ✓ **Réalisez un test 2 jours** après votre arrivée,
- ✗ Les rassemblements sont limités à **6 personnes maximum**,
- ✓ **Pas de pique-nique** ni de consommation de boissons ou de nourriture dans l'espace public,
- ✓ **Les restaurants et les bars sont ouverts** jusqu'à 0h30 : 6 personnes maximum par table,
- ✗ **Danse interdite** dans les établissements recevant du public.

LE 31 DÉCEMBRE

- ✗ **Aucun rassemblement sur la voie publique**, même en dessous de 6 personnes.

J 
La Réunion
je fais un test

TEST POUR LES VOYAGEURS
2 JOURS APRÈS VOTRE ARRIVÉE

#NOLIBATAYANSAMB

